

TAILLY



BULLETIN MUNICIPAL

— N°23 —

Janvier 2015

SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Composition du conseil municipal.....	2
Compte-rendu du Conseil Municipal.....	4
Budget 2014.....	6
Info-Service.....	7
Etat Civil	12
Petit annuaire des entreprises sises à Tailly	13
Démarches Administratives	15
Lois et règles de civisme	16
2015 Année d'élections	17
Travaux	18
L'école de Tailly	21
Résumé du dernier conseil d'école de cette année 2014	22
Site internet.....	23
Venue du Père Noël à Tailly	24
Vie associative	25
Informations diverses	28
Quelques photos.....	33

Le mot du Maire



Le 23 mars dernier, vous avez élu une nouvelle équipe municipale; cette équipe (forte de 7 nouveaux membres et de 4 anciens membres) et moi-même, mettrons tout en œuvre pour que notre village se développe d'une manière sereine tout en assurant au maximum le bien-être de chacun, comme les précédentes municipalités l'ont déjà fait.

Je tiens à remercier les anciens conseillers avec lesquels j'ai collaboré et qui m'ont permis d'apprendre les balbutiements du métier de maire et je tiens aussi particulièrement à remercier les élus qui depuis les dernières élections, ont quittés le conseil municipal et qui ont donnés beaucoup pour notre collectivité!

Notre action sera conduite par le bon sens et l'efficacité !

Le Bon sens:

Votre équipe municipale est à l'écoute de chacun d'entre vous et pour cela tous les conseillers municipaux et moi-même sommes à votre disposition; n'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions qui permettraient d'améliorer notre vie collective...Le Bon sens, c'est œuvrer tous ensemble dans l'intérêt général, tout en respectant notre environnement.

L'Efficacité:

C'est réaliser le plus rapidement possible les travaux nécessaires à l'amélioration de notre vie en collectivité tout en restant attentif à la bonne gestion des comptes de notre commune, sans en augmenter les impôts...

Je profite de cette période de vœux pour souhaiter à tous que cette nouvelle année soit une période tremplin vers l'optimisme et que nous sachions nous satisfaire de ce que notre société nous offre, ce qui, au regard de beaucoup d'autres pays, est déjà énorme. Soyons positifs et optimistes!

Je souhaite au plus profond de moi-même que les 6 années de mandat de la nouvelle équipe que je mène se traduisent par une grande participation active de toutes et de tous pour que nous continuions à bien vivre à Tailly!

Paul Becker
Maire de Tailly

Composition du Conseil Municipal

Maire Paul BECKER

1^{er} Adjoint Henri JORLAND

2^{ème} adjointe Guigone JOUFFROY

Les Conseillers :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Franck BAUDINET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Eric SORDET, Romaric TAILLIART.

Commissions Municipales :

Le maire, Paul BECKER est Président de toutes les commissions.

Finances :

Natalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Henri JORLAND, Eric SORDET.

Travaux, Sécurité, Voirie, Cimetière :

Franck BAUDINET, Henri JORLAND, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Romaric TAILLART

Vie Associative :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Romaric TAILLART.

Environnement, entretien du village et plans d'eau :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET
Guigone JOUFFROY

Communication, Site internet, Bulletin :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Henri JORLAND, Guigone JOUFFROY

Rythmes Scolaires :

Eric SORDET, Romaric TAILLIART

Délégations et Représentations :

Délégué et Suppléant à la communauté d'Agglomération :

Paul BECKER, Henri JORLAND

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Eric SORDET

Syndicat d'Electricité du Sud Beaunois :

Henri JORLAND, (titulaire), Franck BAUDINET (Suppléant)

Conseil d'école :

Romarc TAILLIART, Eric SORDET

C.C.A.S :

Marie Christine CAIRE, Elisabeth FLAJOLLET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE.

Syndicat de Rivières :

Paul BECKER, (titulaire) Guigone JOUFFROY (Suppléante)

Association Foncière : Représentant de la commune

Joël PATRIARCHE.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Au cours de l'année 2014, les deux conseils municipaux ont traité les principaux sujets suivants :

☞ Avec l'ancienne équipe:

Entretien des plantations :

Suite au vote à main levée l'entreprise Laire a été désignée pour l'entretien des plantations.

RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficultés.)

Le Conseil Municipal, sur suggestion du psychologue scolaire a décidé de participer à hauteur de 50€ à répartir sur les 3 communes du RPI.

Le RASED est composé d'un psychologue scolaire, d'un enseignant « option E » spécialisé dans l'aide pédagogique à apporter aux élèves en difficulté et d'un enseignant « option G » pour les élèves ayant du mal à adopter un comportement scolaire.

Le psychologue scolaire test environs 3 enfants par an sur notre RPI.

Elections municipales du 23 Mars 2014 :

Une liste de 13 candidats a été déposée à la sous-préfecture, sachant que 11 personnes maximum composent le conseil municipal.

Les 11 candidats ayant obtenus le plus de voix font désormais partie du nouveau Conseil Municipal.

Election du Maire :

- ❖ **Monsieur Paul BECKER** ayant obtenu la majorité absolue a été élu Maire et immédiatement installé.
- ❖ **Monsieur Henri JORLAND** ayant obtenu la majorité absolue a été élu 1er adjoint.
- ❖ **Madame Guigone JOUFFROY** ayant obtenu la majorité absolue a été élue 2eme adjointe.

☞ Avec la nouvelle équipe, suite aux élections :

Foncier :

Mise en vente d'une parcelle située rue de la Boutière A301 pour une surface de 234m2

Travaux :

Toit de la Mairie :

Le Conseil Municipal décide par 6 voix contre 5 la réfection du toit avec des tuiles neuves.

Le devis du « Toit Beaunois » est accepté pour un montant de 35 504,00€ TTC.

Les travaux ont été effectués au mois d'Août.

Changement de la baie du préau de l'école :

L'entreprise THUBET a été choisie pour réaliser les travaux, pour un montant total de

5 730,48€ TTC. Les travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Dans la zone Artisanale :

Mise en place de pierres dans « la rue des gens du voyage » pour éviter qu'ils ne stationnent plus une tranchée pour en éviter l'accès. Coût : 461,95€ TTC.

Budget 2014

Dépenses de fonctionnement:	<u>257 964.00 €</u>	Recettes de fonctionnement:	<u>778 397,00 €</u>
Charges à caractères général	62 250,00 €	Produits des services	3 200,00 €
Charges de personnel	56 550,00 €	Impôts et taxes	140 977,00 €
Fonds de péréqu. Interc.	1 500,00 €	Dotation et participation	31 073,00 €
Autres charges gestion courant	37 771,00 €	Atténuation de charges	324,00 €
Charges Exceptionnelles	50,00 €	Excédent antérieur reporté	602 823,00 €
Charges financières	200,00 €		
Dotation aux amortissements	5 600,00 €		
Dépenses imprévues fonctionnement	800,00 €		
Virement à la section d'investissement	93 243,00 €		

Dépenses d'investissement:	<u>163 453.00€</u>	Recettes d'investissement:	<u>163 453,00 €</u>
Dotation fonds divers	7 569,00 €	Subvention d'Investissement	11 297,00 €
Remboursement d'emprunts	5 800,00 €	Amortissement	5 600,00 €
Fonds de concours	2 070,00 €	Dotation Fonds Divers	53 313,00 €
Immobilisations corporelles	67 500,00 €	Virement de la section Fonct.	93 243,00 €
Immobilisations incorporelles	3 500,00 €		
Immobilisation en cours	40 000,00 €		
Déficit d'investissement	37 014,00 €		

Les taux d'application aux bases des Impôts Directs ont été fixés comme suit :

	2013	2014
Taxe d'habitation :	7.70 %	7.70%
Taxe foncier bâti :	9.60 %	9.60%
Taxe foncier non bâti :	35.50 %	35.50%

<u>BUDGET ZONE ARTISANALE</u>		<u>C.C.A.S.</u>	
Dépenses de Fonctionnement	3 000.00 €	Dépenses de fonctionnement	2 000,00 €
Recettes de Fonctionnement	3 000.00 €	Recettes de fonctionnement	2 000,00 €
Dépenses d'investissement	0.00 €		
Recettes d'investissement	13 945.00 €		

SECRETARIAT de MAIRIE : tél : 03.80.21.47.37 / 09.61.61.27.24

Adresse Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

Site internet : <http://tailly21.fr>

Mme Béatrice GAGNEPAIN permanences les lundis et jeudis de 18h30 à 19h30

(Une sonnette, à l'entrée de la mairie, est à disposition des personnes qui auraient des difficultés à monter au 1^{er} étage en salle de mairie)

ECOLE de Tailly : Tél : 03.80.26.85.49 - Institutrice : Mme JUILLARD

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour le RPI :

Départs de Tailly : 8 h 25 - 13 h 25 pour EBATY (8 h 15 le mercredi)

8 h 50 - 13 h 50 pour CORCELLES (8 h 40 le mercredi)

Retours à Tailly : 12 h 05 - 16 h 25 venant de CORCELLES (11 h 35 le mercredi)

12 h 30 - 16 h 50 venant d'EBATY (12 h 00 le mercredi)

Chauffeur du bus : Mme AELLIG : 03.80.21.40.89

En direction des collèges et lycées de BEAUNE :

Départs de Tailly : 7 h 15 et 8 h 24 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

7 h 14 les mercredis

Retours à Tailly : 17 h 44 et 18 h 24 du lundi au vendredi

12 h 44 uniquement le mercredi

Comment savoir si le bus circule en cas d'intempéries ?

Téléphoner au service Transports de la Communauté d' Agglomération au 03 80 24 56 80
en précisant le numéro de circuit : S210 7 H 14 ou S321 8 H 24

EGLISE :

Notre commune fait partie du Secteur rural de l'ensemble Paroissial de BEAUNE, que vous pouvez contacter directement au 03.80.26.22.70.

INFORMATIONS DIVERSES

L'abbé Oscar Ruiz est le prêtre référent pour le secteur de BLIGNY-LES-BEAUNE (Tél : 06.64.91.92.05)

Les permanences du Père Ruiz sont : les mercredis tous les 15 jours sauf vacances scolaires de 18 à 19h.

Le calendrier des messes figure sur le journal « La Vie des Cinq Clochers » qui paraît en Juin et Décembre.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :

Le CAMION-POUBELLE passe le LUNDI entre 4H et 14H. Une information relative au recyclage des emballages vous a été transmise. La bonne utilisation de la poubelle jaune doit être poursuivie.

La DECHETTERIE DE MEURSAULT reçoit :

Cartons, papiers, ferrailles, verres, gravats, végétaux, déchets divers non recyclables, huiles usagées, batteries, gratuitement pour les particuliers, et contre redevance pour les artisans, commerçants et industriels.

Les horaires de la déchetterie sont les suivants:

🔒 Fermé le Mardi

- Horaires d'été du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 19 h

Dimanche : 9h – 13 h.

- Horaires d'hiver du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 17 h

Dimanche : 9h – 13 h.

Marché ambulant



Heure de passage : 15H30 / 16H30

CONTENEURS VERRES - JOURNAUX

Ces conteneurs sont à la disposition de la population pour le dépôt des journaux, bouteilles, sur le parking du terrain de Tennis (sortie sud Tailly). Merci de maintenir cet espace propre.

BUREAU DE POSTE :

Un bureau de poste est ouvert au centre de tri de Meursault ancien bâtiment du SERNAM en gare SNCF du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

PRET DE MATERIEL COMMUNAL :

Les tables et bancs de la Municipalité peuvent être prêtés (gratuitement) aux habitants. Ce prêt concerne un usage strictement personnel sur la Commune de Tailly. Les réservations et retraits doivent être effectués aux heures de permanence.

Une caution de 100 € sera demandée à la réservation. Pour un suivi plus facile, nous demandons le retour du matériel prêté dans un délai maximum de 10 jours et la caution sera restituée. Merci de veiller à rendre les tables et les bancs propres.

A.D.M.R. :

Aide à domicile en milieu rural : soins à domicile, aide familiale, aide-ménagère, garde malade à domicile etc...

En cas de besoin, s'adresser à l'ADMR - Avenue de Corton 21550 LADOIX SERRIGNY

Tél : 03.80.26.43.02

ECOUTE 21 :

Une ligne téléphonique pour rompre l'isolement.

Il s'agit d'un service d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes retraitées, handicapées ou leurs familles.

La ligne téléphonique 03.80.70.29.29 fonctionne de 11 à 19 heures 52 semaines par an.

ECOUTE 21 est un complément au système de téléalarme pour orienter les personnes isolées.

Ce service a été créé par la FEDOSAD avec l'ADMR et le soutien financier du Conseil Général.

TELESECURITE POUR PERSONNES AGEES VIVANT SEULES OU HANDICAPEES

La télé sécurité (appelée aussi téléalarme ou téléassistance) permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter immédiatement en cas de besoin une centrale d'écoute qui prévient les secours d'urgence si besoin.

Il existe plusieurs services de téléalarme en général avec abonnement :

- Présence Verte - M.S.A. (mutualité Sociale Agricole) à DIJON tél : 03.80.63.22.89
- Mutualité Française de Côte d'Or à DIJON service de Téléassistance : tél : 03.80.76.81.62
- FILIEN de l'ADMR (Association du service à domicile) à CHENOVE tél : 03.80.51.47.51
- AMIFIL (TELECOM) qui propose une formule un peu différente.

GARE DE MEURSAULT

Penser pour vos déplacements à utiliser le train (Voir grille des horaires ci-après).

Nouvelle grille horaire SNCF TER au départ de Meursault

Pour anticiper vos déplacements en TER, ci-dessous un extrait des nouvelles fiches horaires disponibles dès à présent, et valables du dimanche 14 décembre 2014 au samedi 04 juillet 2015.

Sens CHALON-MEURSAULT-DIJON :

	Samedi, dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes
Chalon	6h07	6h17	7h17	8h17	9h17	11h17	12h42	14h17	16h17
Meursault	6h23	6h33	7h33	8h33	9h33	11h33	13h01	14h34	16h33
Dijon	6h58	7h10	8h10	9h10	10h10	12h10	13h34	15h10	17h10

	Tous les jours	Sauf samedi	Tous les jours
Chalon	17h17	18h14	19h14
Meursault	17h34	18h35	19h35
Dijon	18h10	19h10	20h10

Sens DIJON-MEURSAULT-CHALON :

	Sauf dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Tous les jours	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Tous les jours	Sauf samedi, dimanche et fêtes	Samedi, uniquement
Dijon	6h46	10h50	12h21	14h50	16h50	17h50	18h50	19h50
Meursault	7h22	11h26	12h57	15h26	17h26	18h26	19h26	20h26
Chalon	7h43	11h43	13h18	15h43	17h43	18h43	19h43	20h43

	Dimanche et fêtes uniquement	Sauf dimanche et fêtes	Tous les jours
Dijon	20h20	20h44	22h12
Meursault	20h57	21h18	22h47
Chalon	21h14	21h33	23h07

Etat civil

Naissances



Le 2 juin 2014, **Zadig Bichot**



Le 25 août 2014, **Timothé Blineau**

Mariage

Le 18 octobre 2014 **Christine Michelin et Joël Bertrand**

Nouveaux habitants

Cette année TAILLY a le plaisir d'accueillir :

Géraldine FERU et Benoît BELLANG
Thomas et Marie POUSSANT DARVIOT
Bruno PONELLE
Delphine PATRIARCHE
Nous leur souhaitons la bienvenue !

Décès



Le 1er mai 2014, **Madeleine Patriarche née Bon**

Appétit de France SAS

Siège social et usine à ROMANS SUR ISERE (26) viennoiserie crue et prête à cuire.

Usine Zone Artisanale TAILLY

Activité : Fabrication de produits surgelés (tropéziennes et mini gougères) 1000 tonnes par an.

Effectifs : 38

Benoît BELLANG

Courtier en vins, 3 ter rue des Eaux TAILLY

Effectif : 1

Domaine BERTELOMOT Brigitte SCE

Siège social : 24, rue des Forges Meursault

Cuverie bâtiment technique Zone Artisanale TAILLY

Domaine St FIACRE SCEA

Siège social : rue de l'église TAILLY

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

DUPONT FAHN Raymond

Rue des Eaux TAILLY

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

SARL DE MEIX LETARD

Siege Social : 6 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Entrepôt : TAILLY

Activité : Prestations de services travaux viti-vinicole

Effectifs : 4

METIVIER Patrick

Activité : Cordonnier multi services ambulant sur les marchés de CHAGNY le jeudi et le Dimanche matin et devant la grande surface Intermarché à CHAGNY le Mercredi et le Vendredi matin.

SARL Joël MICHELIN

Siège social : 27 bis rue de la Gare MEURSAULT

Entrepôt matériel : Zone artisanale TAILLY
Entreprise de travaux viticoles et terrassement
Effectifs: 5

MIGNON Marc

Rue du champ Guillaume TAILLY
Auto Entrepreneur en maçonnerie carrelage faïence

SARL PAPASODARO

Zone Artisanale TAILLY
Activité : Vente de fruits et légumes sur les marchés Beaune, Chagny Dijon Nuit st Georges Longvic
Effectifs : 4

SARL P.M.A Mécano Soudure

Siège Social : Zone Artisanale TAILLY
Activité : Découpe laser tôlerie chaudronnerie thermo laquage
Dont une marque déposée à l'INPI « STYL'METAL21 »
Mobilier et décoration en métal
Effectifs : 15

SA ENTREPRISE Hubert ROUGEOT

Siège Social : RD 23 Champs Lain TAILLY
Activité : Travaux Public
Effectif : 175

TOMA

LECOURBE Thomas
Domicile TAILLY au Château
Activité : Cuisine à domicile (éventuellement extra)
Effectif : 1

Démarches administratives

Formalités et pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité*	Mairie du domicile	2 photos, livret de famille, ext. acte de naissance – justificatif de domicile – ancienne carte
Passeport	Mairie de Beaune	2 photos, photocopie de la carte d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal de 88 € et ancien passeport
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire National 10 rue de Landreau 44079 NANTES cedex	Copie d'une pièce d'identité site internet : www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La pièce à légaliser doit être présentée par la personne habilitée à signer avec une pièce d'identité
Autorisation de sortie du territoire pour mineurs	Ce document n'est plus nécessaire depuis le 01/01/2013	
Pour déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance (délai 3j)	Certificat d'accouchement Livret de famille ou pièces d'identité
Pour déclarer un décès	Mairie du lieu de décès Délai 24 heures	Certificat de décès Livret de famille
Extrait d'actes de naissance – mariage – décès	Mairie du lieu de naissance – mariage – décès	Noms prénoms Dates des événements
Mariage	Mairie 2 mois avant la date prévue	Dossier en mairie
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Soit ancien livret, soit renseignements complets sur la famille
Certificat d'urbanisme Permis de construire Demande d'autorisation de travaux	Mairie Le PLU est à disposition pour consultation pendant les heures d'ouverture des permanences (les lundis et jeudis de 18H30 à 19h30) ou sur le site internet	Dossier à retirer à la mairie

Lois et règles de civisme

Devant certains agissements, il me semble impératif et nécessaire de rappeler certaines règles de la vie en collectivité...règles régies par la loi mais qui découlent souvent simplement du respect des autres :

- Il n'est pas autorisé, et ce depuis plusieurs années, de faire des feux quel que soit la nature des matériaux (article 84 du règlement sanitaire).
- Nuisances sonores: Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc...) peuvent être effectués seulement les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.
- Les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 Août 2006). Les propriétaires d'animaux sont encouragés à prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage et veiller à éviter que ceux-ci n'aboient pas de façon intempestive.
- Les animaux de compagnie ne doivent pas divaguer dans le village ni laisser des déjections sur les voies publiques ou terrain de jeux.
La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (sous peine de 450€ d'amende).
- Les haies, arbustes et arbres en limite de propriété doivent être entretenus et ne pas excéder 2 mètres de haut ni déborder sur le domaine public.
- Les abords des containers à déchets doivent être laissés propres ; Il est fréquent de voir cet endroit transformé en déchetterie : cet agissement est digne de goujat et est passible d'amende
- Nous devons respecter les pelouses communales : Les voitures ne doivent pas rouler ni être stationnées sur les pelouses communales.
- Suite à un chantier les rues et routes doivent être rendues propres

Le Maire
Paul Becker

Elections cantonales

En 2015, nous aurons à élire un
binôme de conseillers départementaux
le 22 mars (deuxième tour éventuel le 29 mars).

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. Les candidats devront se présenter en **binôme composé d'une femme et d'un homme**: il s'agira d'un scrutin binominal à deux tours.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais **renouvelés en intégralité**. Il est à noter que Paris, à la fois commune et département, ne connaît pas d'élections départementales, le Conseil de Paris étant élu selon le scrutin municipal

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois **la majorité absolue et plus de la moitié des suffrages exprimés**. (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

*Au second tour, seront autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison **de l'abstention** souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.*

Elections régionales

Le vote concernant les prochaines élections régionales françaises devait initialement avoir lieu au mois de mars 2015. Toutefois, afin de pouvoir accélérer la mise en place de la réforme territoriale à venir, le gouvernement prévoit de reporter les régionales à la fin de l'année 2015, le mois de décembre 2015 étant pour le moment envisagé.

Travaux

Rond-point des 4 chemins

L'équipe municipale se réjouit de la réalisation du rond-point des 4 chemins finalisé au mois d'Octobre. Celui-ci a été financé par le conseil Général pour un montant de 550 000,00€ et a pour principal objectif de faire réduire la vitesse et renforcer la sécurité au niveau de ce carrefour.



Réfection du toit de la mairie

La réfection du toit de la mairie est achevée depuis le 07 août 2014. L'entreprise retenue pour effectuer les travaux a respecté les délais, malgré l'utilisation de matériaux moderne nous avons pu préserver l'aspect authentique du bâtiment.

Les deux horloges ont aussi été rénovées par un artisan de Bligny-lès-Beaune qui a profité de l'échafaudage installé.



AVANT



APRES



Déroulement des travaux

Porte fenêtre de l'école

La porte-fenêtre de l'école a été changée pendant les vacances de la Toussaint afin de ne pas perturber la classe de Madame Juillard. Les huisseries respectent le caractère du bâtiment et assurent un confort thermique et acoustique pour les enfants.



Nouveau panneau à l'entrée de Tailly

Avec la venue de nouveaux Taillyssiens ou Taillissiens ou Talliens ou Taillytiens à vous de choisir, les limites du village sont repoussées. Nous avons donc repositionné le panneau d'entrée de village rue de la Boutière.





Comme dans toute école élémentaire, français, mathématiques sont au programme quotidien mais aussi histoire, géographie, sciences, musique, arts visuels, anglais et sport.

L'an dernier, pour conforter nos connaissances en sciences humaines, nous avons étudié le livre de Jeff Brown, **Clément aplati**.

Après avoir fabriqué un personnage, chacun des élèves l'a envoyé où il le souhaitait. C'est facile, Clément a voyagé par la Poste ! Nos Clément sont revenus à l'école et ont rapporté des photos, des documents. Une chouette aventure !

Cette année, nous découvrirons les quatre éléments présents sur Terre : l'air, le feu, l'eau et la terre. Vaste programme... Pour chacun de ces éléments, un animal est associé et étudié plus précisément. En cette fin d'année, nous avons travaillé sur l'air et le milan noir, un oiseau migrateur que l'on rencontre sur les Etangs d'Or durant les saisons les plus chaudes.

Pour la troisième année consécutive, nous offrirons notre soutien à une toute petite école perdue dans la montagne au Nord de la Thaïlande près de la frontière birmane. Cette école n'est soutenue par aucune association caritative française, européenne ou mondiale et attend donc nos colis de matériel scolaire et nos lettres et dessins avec joie. Nous conservons leurs jolis dessins dans un classeur.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, laissez-nous un mot dans la boîte aux lettres de l'école.

Le sport, bien sûr, ne sera pas absent avec notre participation au cross de Meursault.

Et bien sûr, toutes les animations menées au sein du R.P.I avec les écoles de Corcelles et d'Ebaty et l'appui de la dynamique équipe de l'association des parents d'élèves. Bref, une école qui vit bien, qui s'en félicite et remercie la municipalité qui lui assure son soutien constant.

Clara, Marylou, Jihane, Rhanya, Maïlyss, Bastien, Tiago, Mathis, Martin, Théo, Mathéan, Achraf, Agathe, Enzo, Tomy, Charlotte, Clara, Eléana, Sofiane, Candice, Thaïs, Mattéo, Célia, Juliette, Eléonore et leur maîtresse vous souhaitent une année 2015 pleine de petits bonheurs

Résumé du dernier conseil d'école de cette année 2014

Ce dernier conseil de l'année s'est déroulé le 16 octobre sous la présence des enseignants, des maires (ou leur délégué) des communes du RPI (pour Tailly, Mr R.Taillart et Mr. Becker), des représentants des parents d'élèves, et la D.D.E.N.

Effectifs:

Répartition par classe	Effectifs rentrée 2013	Effectifs rentrée 2014
Très petite section, petite section et moyenne section	23	22
Grande section	13	8
Classe CP	14	10
Classe CE1 et CE2	17	26
Classe CM1 et CM2	17	17
Total	84	83

Répartition des élèves sur l'année scolaire 2014/2015: 42 élèves sont de Corcelles,
26 sont d'Ebaty,
5 de Tailly
et 10 sont de l'extérieur du RPI.

Durant ce conseil, la directrice Mme Kowalczyk soumet au vote que les 3 conseils d'école soient réunis en un "conseil d'école unique" et fait approuver le règlement du conseil d'école.

Il est décidé, suite à une nouvelle procédure obligatoire(!), qu'en cas de grand froid (panne de chauffage par exemple) les classes de Tailly pourraient aller en local de repli dans la salle des fêtes de Corcelles.

Concernant l'école de Tailly, l'institutrice remercie la municipalité pour les divers aménagements réalisés, pour l'achat d'un ordinateur (NDLR: l'ancien avait 12 ans au moins et rendait l'âme...), et pour la qualité du ménage.

Mr Becker annonce que la baie vitrée du préau sera remplacée aux vacances de la Toussaint et qu'un vidéo projecteur sera mis très prochainement à disposition de l'école de Tailly.

Cantine-garderie :

- entre 10 et 12 élèves le matin.
- 25 à 27 élèves fréquentent le restaurant scolaire le midi (jusqu'à 34 le jeudi!).
- la garderie le soir (incluant les "NAP") accueille entre 5 à 10 élèves.

Site internet

Retrouvez toutes les informations
et la vie du village sur notre site
internet

Depuis le mois de mai 2014, la commune de Tailly dispose d'un
site internet :

www.tailly21.fr

Pour toutes correspondances générales ou confidentielles vous pouvez directement laisser un message soit à l'administrateur du site, soit à Mr le Maire ou au secrétariat de la mairie.

Aller sur l'onglet «contacter la mairie»

N'hésitez pas à le consulter et faites nous part de vos remarques et suggestions

Nous pourrions ajouter d'autres rubriques, infos.....tout ce que vous avez envie de trouver sur ce site !

Venue du Père Noël à Tailly

Nous tenons à saluer la forte participation de la population à l'arbre de Noël qui a eu lieu le Dimanche 21 Décembre. La joie que nous avons pu voir sur le visage des enfants ainsi que des familles nous force à penser que sa venue fera partie des évènements dorénavant incontournables à Tailly.

En cette période de fête cela a permis de rassembler une grande partie des habitants et des familles et de lancer les festivités au cœur de tous nos foyers.



Réf. Article du Bien Public

Depuis des millénaires, le Père Noël n'est jamais apparu au village. Mais après l'intervention du Maire, Paul Becker et de son Conseil, il est venu Dimanche, en calèche, un sac plein de cadeaux, qui ont été distribués aux enfants, tandis que vin et chocolat chauds étaient offerts, accompagnés de pâtisseries. Photo Jean-Pierre Ley

Prochainement une réunion publique sera organisée en vue de la création d'un comité des fêtes, pour redynamiser le village.

L'Association St FIACRE



L'Association **St FIACRE** est une société d'entraide, créée en 1997 à la suite de la dissolution du centre de première intervention de TAILLY. Cette société a pour but d'aider les personnes sinistrées, d'agir pour la vie sociale du village ou encore de seconder l'employé communal en nettoyant les égouts, le lavoir etc... Entre autre, l'association Saint Fiacre assure l'installation de la structure bâchée communale pour les manifestations de la commune, mais plus pour les particuliers.

Association Taillytienne de Loisirs:

L'ATL a pour objectif l'animation culturelle et sportive de notre village...

Ses principales activités:

- Organisation de marches
- Organisation du "pique-nique" du village
- Gestion du court de tennis et des inscriptions des utilisateurs
- et depuis septembre 2013, l'organisation des cours de céramiques dans la salle municipale le samedi matin (adultes) et mardi soir (enfants).



Tarifs Tennis:

Tarifs annuels pour l'accès au court de tennis valable à partir du 01 janvier 2014

Adulte	40.00 €	Enfants de moins de 10 ans	10.00 €
Couple	60.00 €	Plafond adhésion famille	120.00 €
Enfant de 10 à 16 ans	15.00 €	Forfait invité annuel	30.00 €
Etudiants	20.00 €		

Ces tarifs comprennent l'accès à l'éclairage. A noter un changement de serrure à chaque début de saison;

Une nouvelle clé au moment de l'adhésion.

Pour tous renseignements concernant ces activités, n'hésitez pas à contacter Henri Jorland ou Paul Becker

Paul Becker, Président

L'atelier mosaïque, qui s'est installé à Tailly en septembre 2013 au sein de L'ATL, est ouvert cette année les samedis matins en semaine paire, et les mardis après-midi en semaine impaire. Animé par Sandrine Perrin, il accueille des mosaïstes chevronnés, mais aussi les débutants, qui apprennent les bases de la mosaïque décorative dans une ambiance chaleureuse. Après quelques séances d'apprentissage des techniques de coupe à la pince, de collage et de jointoyage, chacun se lance dans l'élaboration de projets personnels : miroirs, tableaux, boîtes, tables, sculptures, ...

Les enfants ont aussi leur atelier de création, sous forme de mini-stages pendant les vacances. Ils y apprennent la mosaïque, mais réalisent aussi des créations originales à partir de matériaux variés.

Les créations réalisées dans l'année seront présentées lors d'une exposition prévue en juin dans le village.

Pour tout renseignement : 03 80 21 42 84



Association de Parents d'Elèves du RPI Corcelles-les-Arts / Ebaty / Tailly

L'APE tient tout d'abord à remercier les parents d'élèves et habitants des trois villages qui se sont mobilisés pour faire de ce début d'année scolaire une réussite en participant à la soirée bourguignonne en Octobre et à la vente des sapins.

Sur cette lancée, l'APE souhaite rappeler l'importance de l'implication de tous lui permettant de contribuer notamment aux cadeaux de fin d'année faits à chaque école et au maintien du séjour en classe découverte des CM1-CM2. Ce dernier aurait en effet un coût beaucoup plus onéreux pour les familles sans la contribution financière de l'APE.

L'association tient ensuite à remercier chaleureusement les deux membres du bureau, en l'occurrence sa présidente et secrétaire, qui ont dû céder leurs places et remercie aussi les nouveaux membres qui les ont renouvelés.

Quelques dates à retenir :

- Carnaval des enfants le 14 février à Ebaty
- Vente de brioches le 11 avril à Tailly et Ebaty et le 18 avril à Corcelles et Masse
- Les feux de la Saint Jean le 27 juin à la maison du lac
- Et nous terminerons l'année scolaire par un pot le 3 juillet.

L'APE vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël à tous, petits et grands.



Eliette Jafflin-Millet



Genres : jeunesse, illustration.

Auteur-illustratrice

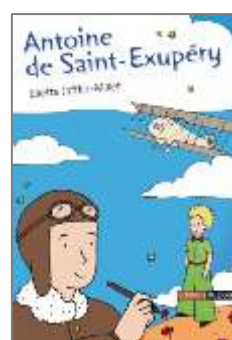
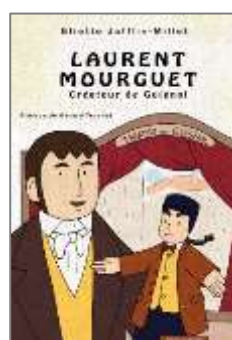
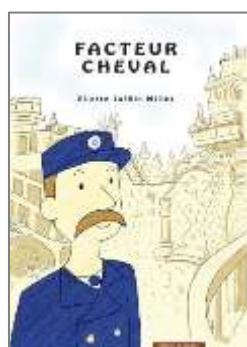
Eliette Jafflin-Millet, une enfant du pays, est auteur et illustratrice d'albums pour les enfants. Sa scolarité s'est déroulée au collège Jules Ferry et au lycée Clos Maire de Beaune ; elle a poursuivi ses études au Luxembourg pour y faire un BTS dessin d'animation. Elle a ensuite travaillé au studio Folimage à Valence sur deux longs-métrages animés : *Mia et le Migou* et *Une vie de chat*. Elle a également appris à écrire des scénarios.

Facteur Cheval est son premier livre pour les enfants, depuis elle travaille à Limoges sur des projets de livres jeunesse et de bandes dessinées.

Parmi ses derniers ouvrages publiés que vous pouvez retrouver en librairie :

Antoine de Saint-Exupéry, Éditions du Poutan, 2014. *Laurent Mourguet : Créateur de Guignol*, Éditions du Poutan, 2013. *Facteur Cheval*, Éditions du Poutan, 2012.

Pour voir son travail : persilya.daportfolio.com, persilya.canalblog.com



(Image : © Éliette Jafflin-Millet).

Si vous souhaitez plus de renseignements, contactez sa maman : Françoise Jafflin.

Tailly et son histoire

La vie et les héritages d'un seigneur de Tailly au 16^{ème} siècle: Abraham Bourrée

Second fils d'Antide Bourrée et de Barbe Espiard, naquit à Beaune vers 1562. Il vécut toujours dans cette ville, et prend souvent dans divers actes le titre de bourgeois de Beaune.

Le 1er octobre 1589, il épousa en l'église Saint-Pierre de Beaune, damoiselle Suzanne Viro, fille de noble Antoine Viro, seigneur de Tailly et de Santenay, et de dame Bénigne Richard. Suzanne Viro était la nièce de Guillaume Viro, seigneur de Bévy, Lussy, Cressey et Oisilly en partie, conseiller au Parlement de Bourgogne, et avait plusieurs frères et soeurs, qui contractèrent de belles alliances; par sa mère, Bénigne Richard, elle se trouvait être la cousine Germaine de Jacques Bossuet, conseiller au Parlement de Bourgogne et aïeul du grand Bossuet. D'où il résulte que les petits-enfants d'Abraham Bourrée et de Suzanne Viro étaient petits cousins de Jacques Bénigne Bossuet, l'aigle de Meaux.

Après son mariage, Abraham Bourrée continua à habiter l'hôtel paternel, située rue du Bourg Neuf; ceci nous est attesté par les rôles des impositions de la ville de Beaune, et aussi par ce fait que, lors de la prise de Beaune par les royalistes en 1595, on vint arrêter Abraham Bourrée et Antide son père, dans ledit hôtel pour les emprisonner au château.

Pendant la ligue, Abraham risqua sa vie pour la cause royale et fut enfermé plusieurs jour au château de Beaune avec son père, son beau-frère Jean Taveault et son beau-père Antoine Viro de Tailly.

L'année suivante, Abraham hérita d'Antoine Viro et devint en partie seigneur de Tailly; il venait à la succession de son beau-père en même temps que ses six beaux-frères et belles-sœurs. En effet, un acte du 12 juin 1596 mentionne le partage des terres et immeubles appartenant à feu noble Antoine Viro et situés à Beaune, Tailly, Meursault, Santenay, le Vernay, Sainte-Marie la Blanche, et autres lieux, entre les deux enfants, que celui-ci eut de son premier mariage, et les cinq filles qu'il eut de sa seconde femme Bénigne Richard.

Voici comment on procéda au partage. Les biens d'Antoine Viro ayant été divisés en deux parties égales, la première moitié fut partagée entre les cinq enfants du second lit, et la seconde moitié entre tous les enfants, c'est-à-dire les sept. C'est ainsi que, en ce qui concerne la seigneurie de Tailly, Abraham Bourrée devint seigneur d'un cinquième en la moitié de la terre de Tailly, et d'un septième en l'autre moitié. De même pour les autres terres.

Le partage du château de Tailly avait été réservé dans l'acte du 12 juin 1596; il n'eut lieu qu'à la mort de dame Bénigne Richard, veuve d'Antoine Viro, par contrat passé à Beaune le 14 novembre 1609 devant Planad,

notaire, et fut fait dans les mêmes proportions que le partage des terres. Le lot d'Abraham Bourrée se composait de : *"la vieille tour bastie à la prendre depuis le premier estage, auquel est la cuisine voustée advenue aux enfants dudit premier lit, jusqu'au-dessus avec la vifs et la gelinière estant sur la porte vive et entrée d'icelle vifs,.....Plus aura l'establie aux chevaux du hault en bas du côté de la grange"*. Le château de Tailly était une maison forte, entourée de fossés et composée de tours, bâtiments d'habitation, granges, pressoirs, écuries; il est assez difficile de nous faire une idée de son aspect, car il ne subsiste aujourd'hui que quelques bâtiments.

La terre de Tailly était située à une lieue et demie de Beaune. Elle avait eu des seigneurs distingués. Morel de Pommard en 1304. Jean, son fils, sire de Tailly en 1319 et 1339. Nicolas de Vichy en 1363. Courtépée parle de Jean de Vichy en 1380, dont la fille, Jeanne, épousa Guyot Pitois, vivant en 1389. Odot de Malain, bourgeois de Chalon, était seigneur de Tailly en 1433; puis François de Ferrières sur la fin du XVe siècle. Antoine Virot, bourgeois de Beaune, acheta Tailly en 1552 aux héritiers de Ferrières et reprit de fief en 1554.

Abraham Bourrée, que la mort d'Antoine Virot faisait seigneur de Tailly, ne tarda pas à acquérir la propriété d'une seconde seigneurie, la terre de Chorey.

Le 26 février 1604, Abraham Bourrée acquit pour le prix de 10 000 livres tournois la terre et seigneurie de Chorey.

L'association des donneurs de sang a besoin de vous



Depuis 1955, les bénévoles de la région beaunoise œuvrent en faveur du don de sang. Actuellement, la dynamique équipe qui compte une vingtaine de membres, poursuit ses multiples efforts, afin de répondre aux besoins croissants de sang, destinés à sauver des vies.

A la tête d'un fichier d'environ 2650 donneurs, répartis sur 53 communes autour de Beaune, cette association est l'une des plus importantes de Côte d'Or. En 2010, 26 collectes de dons de sang et de plasma, ont permis de fournir à l'Etablissement Français du sang, 1625 précieuses poches. A fin 2014, ce sont 1886 poches qui ont été collectées. Il faudra encore faire mieux en 2015, car la réserve de sang est en décembre 2014 de 13 jours. Elle risque de faiblir en début d'année 2015, période pendant laquelle les hôpitaux et cliniques ont de forts besoins. (L'Etablissement Français du Sang est plus serein lorsqu'il y a environ 14 à 15 jours d'avance de poches de sang en France). On n'a pas trouvé à ce jour, meilleur remède que le sang, pour soigner les malades qui sont malheureusement de plus en plus nombreux actuellement.

Donner son sang est un acte citoyen, bénévole, anonyme et volontaire. Après un prélèvement de sang, le donneur a toujours le sentiment du devoir accompli, il est fier et heureux de sa belle action qui sauve des vies : Donner c'est aussi recevoir. Plus de 95 % des français approuvent le don de sang, seulement 4 % donnent effectivement. Le but de notre association est de fidéliser les anciens donneurs, et également d'aider à découvrir des nouveaux.

A Beaune, les collectes de don de sang ont lieu tous les derniers samedis matin du mois à l'espace des Blanches Fleurs, 65 Route de Savigny à Beaune, de 8h00 à 11h30. Les prochaines dates pour 2015 : 31 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 29 août, 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre, et 26 décembre 2015.

On peut donner son sang de 18 ans à 70 ans, il suffit d'être en bonne forme et peser au moins 50 kg. Lors d'un premier don, il faut se munir d'une carte d'identité. Il est important de prendre un petit déjeuner, avant de venir donner son sang, en évitant les matières grasses. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter notre bénévole local : Henri JORLAND - Tél. 03 80 26 80 06, ou Jean Noël LEJEUNE - Tél. 03 80 22 42 40. TAILLY compte déjà des donneurs réguliers, mais d'autres personnes peuvent se joindre à eux.

L'équipe des bénévoles pour le don de sang de Beaune et sa région, compte sur vous, et vous remercie d'ores et déjà de votre aimable visite. Vous serez les bienvenus.

Environnement paysager à Taily

Notre village s'est vu décerner le trophée de la nature et de la biodiversité par Monsieur Sauvadet, président du Conseil Général, Monsieur Jean-Pierre Rebougeon, Président de Côte-d'Or Tourisme, Mme Pascale Lambert, Directrice de Côte-d'Or Tourisme et son équipe et le jury, qui a sillonné le département tout au long de l'été pour déterminer le palmarès 2014.



Taily, un village où il fait bon vivre !

Quelques photos

Vente des vins Char de Tailly

En ce 20 novembre 1966, jour de la Vente des Vins, la commune de Tailly est dignement représentée par son vigneron imposant ! Installé sur son char, surveillant sa vigne et les enfants du pays. Ainsi Tailly parcourt les rues de Beaune en compagnie d'autres villages.



Petit retour en arrière : C'est la confection du Bonhomme et des décorations par les habitants du village, dès l'été, c'est la fabrication des feuilles de vignes et des grappes de raisin (boules de papier faites à la main), c'est l'assemblage du personnage qui fait peur aux enfants. Cela donne l'occasion aux habitants de se retrouver chez les uns ou chez les autres pour des soirées bien égayées.

Le montage et le stockage s'effectuent dans la cuverie de Mr et Mme JEANNOT (maire de la commune)

C'était juste.....il y a quelques années



La Galette des Sages



Le 8 Mai 2014



Le 14 Juillet 2014



La Saint-Fiacre



Cérémonie du 11 Novembre 2014



Le Repas des Sages



